

UTILISATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCES PAR LE MAIRE

Conformément à la délibération du 7 avril 2014, le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pas utilisé la délégation de compétences que le Conseil Municipal lui a accordée en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Vu la délibération du Conseil Municipal du 7 avril 2014 et les décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 et n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation, le conseil municipal décide d'appliquer la valeur de l'indice brut terminal de la fonction publique dans le calcul des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et des adjoints à compter du 1er janvier 2017.

ONF : APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE 2018

Le Conseil Municipal valide l'état d'assiette des coupes établi par l'ONF qui propose le martellement des coupes Parcelles 19, 29 et 30_u

FISCALITE : VOTE DES TAUX POUR 2017

le Conseil Municipal, à 9 voix pour 2 abstentions (Stéphanie FARINHA, Sandra BRUN) décide d'appliquer une augmentation de 2% et fixe les taux comme suit :

Taxe d'Habitation (TH):	6.94 %
Taxe Foncière Bâti (TFB):	7.33 %
Taxe Foncière Non Bâti (TFNB):	41.94 %

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Antoine ALBRECCQ, Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Jean-Pierre WIDMER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré n'émet aucune observation et lui donne acte de la présentation du compte administratif lequel peut se présenter comme suit :

Sections	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Affectation	Opérations de l'exercice		Résultats	
	Déficits	Excédents		Mandats émis	Titres émis	Exercice	Cumulé
Fonctionnement		54 787,80		310 986,20	329 914,57	18 928,37	73 716,17
Investissement	0,00	206 677,92		187 173,05	125 734,31	-61 438,74	145 239,18
TOTAUX	0,00	261 465,72	0,00	498 159,25	455 648,88	-42 510,37	218 955,35

COMPTE DE GESTION

Le Conseil municipal vote le compte de gestion 2016 après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 comme suit :

Résultat reporté en fonctionnement (002)	73 716.17 €
Résultat d'investissement reporté (001) : excédent	145 239.18€

BUDGET PRIMITIF 2017

Le Conseil municipal vote les crédits nécessaires à la couverture des dépenses de fonctionnement et d'investissement et arrête la balance comme suit :

Section de fonctionnement : dépenses et recettes	: 401 000 .00 €
Section d'investissement : dépenses et recettes	: 254 660. 00 €